

CABINET GRENIER AVOCATS

■ Interlocuteur dans la prévention des risques industriels

Le Cabinet Grenier Avocats est un acteur reconnu en France et à l'International pour son expertise juridique des enjeux industriels. Patrice Grenier, Fondateur du Cabinet, nous a accordé une interview.



Quelles sont les valeurs et la force de votre Cabinet ?

Nous nous définissons autour de cinq valeurs, qui sont l'indépendance, la transparence, l'adaptabilité, la compétitivité et la réactivité. Notre force, c'est notamment d'avoir constitué un réseau de correspondants aux Etats-Unis et en Asie, et puis d'avoir fait le choix de recruter des avocats qui ont eu des expériences internationales, des profils qui n'ont donc pas uniquement une pratique française du droit. Ceci explique, entre autres, que nous sommes souvent mandatés par des holdings qui ont des filiales à l'étranger. Pour la prévention de leurs risques, celles-ci souhaitent un traitement homogène et harmonisé, et toute l'implication d'un Cabinet tel que le nôtre.

Quels sont vos principaux domaines d'expertise ?

Nous avons une activité à part égale de conseil et de contentieux, dans ce qu'on appelle le risque technique et le risque industriel, les risques liés par exemple aux implantations, aux produits ou aux process de fabrication. A partir de cette dominante, nous avons développé une approche juridique des risques plus globale en l'étendant aux risques éthiques et politiques pour des sociétés qui ont une implantation forte à l'étranger. Nous sommes aujourd'hui assez spécialisés pour proposer une offre d'audit au sens large, afin de formaliser des propositions d'harmonisation, de procédures, de structuration.

Comment décrivez-vous votre lien avec les grands comptes industriels ?

En matière de risques, nous sommes en fait souvent sollicités dans l'urgence, en particulier sur des risques qui ont impact rapide en termes d'image ou d'exposition financière. Cela exige, au préalable, d'être assez proche, soit des directions juridiques, soit des directions générales. Cela nécessite d'avoir noué un lien de confiance avec elles. En ce qui nous concerne, nous avons tissé une relation avec une dizaine de groupes industriels, depuis dix ou quinze ans pour la plupart. C'est un travail d'accompagnement au quotidien.

WWW.GRENIER-AVOCATS.COM

GrenierAvocats

CABINET D'AVOCATS - LAW FIRM

■ **Patrice Grenier, Président d'un comité d'audit éthique**

Maître Patrice Grenier, fondateur du Cabinet Grenier Avocats, est inscrit au barreau de Paris depuis 1990. Ce passionné des enjeux industriels a par ailleurs été nommé, il y a deux ans, en tant que personnalité indépendante, pour présider le comité d'audit éthique d'un groupe industriel d'envergure mondiale. Une mission qui confirme sa légitimité à dialoguer avec les grandes entreprises. Un rôle qui s'inscrit en outre dans le prolongement de l'offre transversale du Cabinet Grenier Avocats en matière d'étude des risques